

MÉTHODOLOGIE

Recensement agricole : il s'agit d'une enquête auprès des exploitants agricoles sur les caractéristiques de leur exploitation (superficie, cultures, cheptels, emploi, matériel, etc...). Elle permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture. Il s'agit d'une enquête décennale et obligatoire en Europe depuis 1996. En France, 6 recensements agricoles ont eu lieu en 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020.

Enquêtes TERUTI : les enquêtes TERUTI sont des enquêtes annuelles, réalisées par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture, ayant pour objectif de suivre l'évolution de l'occupation et de l'usage des sols sur le territoire national. Elles sont réalisées à partir de l'observation de points représentatifs extrapolés statistiquement à l'échelle du département, de la région et du territoire national. Les données présentées dans ce dossier sont issues de séries longues depuis 1982 à 2023.

Statistiques Agricoles Annuelles (SAA) : la SAA est une synthèse annuelle sur les productions agricoles françaises sur les surfaces, rendements, têtes de bétail. Elles sont détaillées par produit, région et département. Les données utilisées dans cette étude sont issues des enquêtes de 1989 à 2023.

Atelier d'élevage : dans le cadre de l'analyse de l'élevage régional de cette étude, les exploitations ayant des animaux d'élevage ont été classées par type d'atelier. Une exploitation est considérée détentrice d'un atelier d'élevage lorsqu'elle possède un cheptel dépassant un seuil minimal d'animaux. Ces seuils ont été fixés selon ceux définis par l'institut de l'élevage ainsi que ceux utilisés dans de précédentes études de filière. Ces seuils sont fixés selon les ateliers à :

- *Atelier bovin allaitant* : au moins 10 vaches allaitantes et moins de 5 vaches laitières ;
- *Atelier bovin laitier* : au moins 5 vaches laitières et moins de 10 vaches allaitantes ;
- *Atelier bovin mixte* : au moins 5 vaches laitières et 10 vaches allaitantes ;
- *Atelier caprin* : au moins 20 caprins ;
- *Atelier ovin* : au moins 50 ovins ;
- *Atelier porcin* : au moins 100 porcins.

Prairies : dans cette étude, il s'agit d'une variable regroupant les prairies permanentes, ou Surfaces Toujours en Herbe (STH), et les prairies temporaires. En effet, leurs définitions ont changé au cours des recensements agricoles ne rendant pas possible leur analyse individuelle.

SOURCES

- « [L'agriculture normande entre 1970 et 2020](#) », Agreste Les Dossiers n°2, septembre 2022
- « [De profondes mutations dans les exploitations agricoles des Hauts-de-France en 50 ans](#) », Agreste Les Dossiers n°5, septembre 2024
- « [De profonds changements dans l'assolement régional](#) », Agreste Etudes n° 85, novembre 2024
- « [Recensement agricole 2020 : Portrait des femmes dans l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté](#) », Agreste Etudes n°74, mars 2024
- « [L'occupation des sols agricoles en Grand Est entre 1970 et 2020](#) », Agreste Etudes n°4, juillet 2025
- « [Recensement agricole 2020 - Yonne](#) », Agreste Etudes n°51, mai 2022
- « [Occupation du territoire \(TERUTI\) - Séries longues depuis 1982](#) », Agreste, mai 2025
- « [Concentration et spécialisation en agriculture, à l'aune des recensement agricoles de 1970 à 2020](#) », Centre d'études et de prospective Analyse n°199, février 2024
- « [Les grandes cultures \(céréales, oléagineux et protéagineux\)](#) », Direction des affaires financières et de la logistique, février 2006
- « [Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires](#) », Rapport d'information n° 615 du Sénat, juillet 2017